

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE  
MAGELIS****Comité Syndical du 10 février 2026****Délibération n°10/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

**Date de convocation :** 30 janvier 2026.

**Membres présents :** messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Gérard ROY.  
Mesdames Virginie LEBRAUD, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

**Membres absents ou excusés :** messieurs Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU.  
Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

**Membres consultatifs absents :** messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

**Secrétaire de séance :** monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

**Objet : Subvention Prenez du Relief**

L'association « Prenez du Relief » s'engage activement pour le développement et la diffusion des nouvelles technologies et des nouvelles écritures audiovisuelles et cinématographiques. Son champ d'action couvre des domaines tels que le relief, la réalité virtuelle, la réalité augmentée, le format vertical et les applications culturelles de l'intelligence artificielle (IA).

Dans ce cadre, l'association organise du 6 au 11 octobre 2026, à Angoulême, la quatorzième édition du Festival « Courant3D », le festival de l'immersion et de l'interactivité. Il comprend des diffusions, des expositions, des performances, des conférences et des ateliers pour les artistes, les réalisateurs, les producteurs, les étudiants et les passionnés de technologie et de nouvelles écritures.

L'objectif du Festival est de promouvoir et de questionner les nouvelles écritures et les nouvelles technologies immersives et interactives utilisées dans la production audiovisuelle et cinématographique. Parallèlement, il continuera à mettre l'accent sur une réflexion approfondie concernant les implications environnementales des nouvelles pratiques induites.

Ce festival, très spécifique et unique en Europe, est devenu en plus de dix ans, une référence internationale qu'il souhaite maintenir cette année avec l'accueil de partenaires allemands, chinois, indiens, vietnamiens, coréens et japonais, et avec le soutien des Instituts Français respectifs, d'Unifrance et du CNC. Les programmations de ce festival sont régulièrement reprises à l'étranger, de New-York à Pékin, en passant par Sao Paulo, Berlin, Bussan... et nationalement dans les plus importants festivals de courts métrages comme Clermont Ferrand ou Roanne.

Sur le territoire, l'association continue de valoriser ses partenariats en matière d'innovation audiovisuelle avec les écoles du Campus de l'Image (LISA, IUT, EMCA, Objectif 3D, CREADOC, et CEPE), la médiathèque Alpha de GrandAngoulême, ainsi que des lycées, des collèges, des MJC et les cinémas du département.

Elle contribue aussi régulièrement aux différentes actions de MAGELIS et notamment l'événement grand public annuel Magelis en Fête.

Un appel à projets graphique pour la création du visuel de l'affiche de l'édition 2026, ainsi que l'Appel à films et expériences pour le Festival 2026 sont en cours.

Pour mettre en place ces actions, l'Association se tourne vers Magelis et sollicite un soutien financier de 15 000 € pour l'organisation de Courant3D et sa participation à Magelis en Fête.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2026 est établi à 90 000 €.

Les autres partenaires qui soutiennent l'Association sont (*montants versés pour l'année 2025*) :

Conseil Départemental	4 000 €
GrandAngoulême	3 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	3 000 €
Ville d'Angoulême	3 000 €

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :**

- **acceptent le principe d'un soutien financier de Magelis à l'association « Prenez du Relief », pour un montant de 13 000 €, au titre de l'année 2026 ;**
- **approuvent le principe et les termes de la convention afférente (ci-annexée) ;**
- **autorisent Madame la Présidente à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

Acte administratif rendu exécutoire  
du fait de sa publication le 11 fév. 2026  
et de sa transmission au  
représentant de l'Etat le 11 fév. 2026  
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 11 février 2026

Signé: Le Président

Stéphanie GARCIA  
Présidente du Pôle Image Magelis

